



Visa rédacteur	D.CLET
Visa diffusion	A-L. Viard

COMMISSION NATIONALE COURSE EN LIGNE/MARATHON/PARACANOE
09 mars 2017, réunion téléphonique GSS (sélection championnat de France de Fond 2017)
Compte-rendu

Présents : Anne Huet, Anne-Laure Viard, Benoit Bellicaud, Patrick Masson, Vianney Hautbois, Lionel Fraisse, Mikaël Ortu, Pierre Cerbelle, Michel Clanet, René Trégaro, Stéphane Turlier, Jean Louis Cerbelle, Denis Clet.

Excusés : Lydie Thelie, Jean Louis Sudrie

1	Décision concernant les certificats médicaux (sauf Paracanoë).
Le groupe de suivi sportif reste sur sa ligne de conduite des dernières années en n'acceptant pas les demandes de dérogations pour raisons médicales (certificat médical). Il y a eu beaucoup trop d'abus certaines années. Les demandes de dérogations pour raisons médicales sont donc refusées.	
2	Décision concernant les dessalages.
Malgré les conditions climatiques très difficiles lors des sélectives interrégionales, le groupe de suivi ne souhaite pas sélectionner les compétiteurs qui ont dessalé. En effet c'est très difficile de définir qui doit être repris dans l'ensemble des interrégions. De plus le GSS ne souhaite pas que le dessalage devienne « un moyen » de se sélectionner aux championnats de France.	
3	Décision concernant l'aide apportée à d'autres compétiteurs
Durant certaines courses des compétiteurs se sont arrêtés pour porter secours ou aider d'autres concurrents ce qui leur fait perdre beaucoup de temps. De ce fait, ils se sont retrouvés au-delà de la limite de sélection. Le GSS décide de rattraper ces personnes pour les championnats de France de fond.	
4	Décision concernant les disqualifications pour le poids de l'embarcation.
Le GSS est conscient du problème de pesée rencontré dans l'Est. Il y a eu cependant qu'une seule disqualification sur l'ensemble de la compétition et par le passé des bateaux potentiellement médaillés aux Championnats de France ont été disqualifiés pour problème de poids. Après discussion, la décision est soumise au vote. 10 votes pour la disqualification. 3 votes contre.	



5	Demande de dérogation pour Sarah Troël :
<p>Sarah Troël était en stage en Chine lors de l'interrégion de fond. Le club de St Grégoire demande une dérogation pour qu'elle puisse participer aux championnats de France de fond. René Trégaro a fait une demande au directeur des équipes de France Course en Ligne qui doit appuyer cette demande.</p> <p>Le GSS validera la dérogation quand il aura reçu ce courrier comme c'est déjà arrivé les dernières années pour d'autres athlètes en liste ministérielle en stage à l'étranger dans le cadre de leur préparation.</p>	
6	Définition d'une règle de sélection :
<p>Au vu des conditions climatiques particulières dans l'ensemble des interrégions, il est difficile d'appliquer la règle de sélection basée sur le temps des kayaks homme senior. Le GSS propose d'utiliser les deux méthodes de sélection en appliquant la méthode la plus avantageuse pour les sportifs.</p> <p>Lorsque la liste des sélectionnés est plus importante avec les 115%, le GSS utilise cette règle. Lorsque la liste des sélectionnés est plus importante avec la méthode basée sur les kayaks hommes seniors, le GSS utilise cette règle.</p> <p>Pour les courses qui ont été annulées dans l'interrégion sud-ouest la sélection se base sur les championnats régionaux et la proposition du président de l'interrégion.</p> <p>Les compétiteurs doivent cependant être inscrits à la sélection interrégionale de fond.</p> <p>Ces adaptations des règles sont valables cette année et seulement cette année pour les interrégions de fond. L'année prochaine la pertinence du système de sélection basé sur le temps des kayaks senior sera rediscutée.</p>	
7	Paracanoë :
<p>La liste des sélectionnés est établie lors de la réunion. Le GSS décide d'accorder des dérogations pour les certificats médicaux.</p> <p>Le GSS demande aux clubs de bien inscrire les compétiteurs paracanoë aux courses interrégionales afin de pouvoir étudier toutes les demandes de dérogations.</p>	
8	Regroupement de catégories :
<p>Certaines catégories nécessitent un regroupement de catégorie afin de pouvoir décerner des médailles et des titres. Regroupement pour les catégories suivantes :</p> <p>K1DV1 et K1DV2 C1HV1, CH1V2 et C1HV3 C1HV4 et C1HV5</p>	